

Bruxelles, le 11 mai 2026
(OR. en)

7872/26

CO EUR-PREP 12

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (18 et 19 juin 2026) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et la présidente de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

I. UKRAINE

Le Conseil européen abordera la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, dans toutes ses dimensions, y compris les efforts de paix et le soutien que l'Union continue d'apporter à l'Ukraine et à sa population.

II. MOYEN-ORIENT

Le Conseil européen se penchera sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

III. PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Le Conseil européen tiendra un débat sur le prochain cadre financier pluriannuel.

IV. DÉFIS ÉCONOMIQUES MONDIAUX

Le Conseil européen fera le point sur les efforts actuellement déployés pour faire progresser la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'UE dans le contexte géoéconomique difficile.

Le Conseil européen débatera de la question des déséquilibres macroéconomiques mondiaux.

V. DÉFENSE ET SÉCURITÉ EUROPÉENNES

Le Conseil européen reviendra sur le programme de préparation de l'Europe en matière de défense. Il procédera à un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses précédentes conclusions et fournira des orientations en tant que de besoin.

VI. MIGRATIONS

Le Conseil européen fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses conclusions sur les migrations.

VII. DROGUES ILLICITES

Le Conseil européen se penchera sur les défis liés à l'utilisation et au trafic de drogues illicites et donnera, le cas échéant, des orientations pour la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE en matière de drogue.

VIII. SEMESTRE EUROPÉEN

Le Conseil européen sera invité à examiner les recommandations intégrées par pays sur la base d'une note horizontale examinée par le Conseil, ce qui permettra de clôturer le Semestre européen 2026.
